

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 octobre à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 octobre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Armel QUEMENER, Martine GUERIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Morgane LE POULICHET, Julie TARDIOLI, Frédéric LE NY, Sophie ARENS, Denis LE GUENIC, Patrick PENFORNIS, Sylvie JAMET, Sylvie PENFORNIS, André KERAUDREN.

Personne excusée représentée : Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Marie ROLLAND a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu de la séance précédente appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2021-06-01 : PROGRAMME DE VOIRIE EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'opportunité pour la commune de Priziac de préparer un programme de Voirie supplémentaire pour l'année 2022. Ce programme destiné aux communes de moins de 10 000 habitants serait financé exceptionnellement par le Département à hauteur de 80% du montant HT, dans la limite de 50 000 € de subvention.

Monsieur le Maire a proposé à la commission Voirie d'élaborer un programme de travaux d'un montant de 62 500 € HT (75 000€ TTC). La commission s'est rendue sur place le samedi 16 octobre. Le reste à charge pour la commune serait de 25 000 €.

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés sur les différents lieux-dits de la commune.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-AUTORISE la commission « Voirie » à désigner les voies concernées par ce programme de voirie exceptionnel en 2022,

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-06-02 : PROJET CANTINE 2024

Monsieur le maire propose à l'Assemblée d'étudier un projet de révision du fonctionnement du service cantine à l'horizon 2024.

Le départ en retraite de l'agent en charge de la réchauffe des plats, du service et du ménage est l'occasion de repenser l'organisation du service. Plusieurs pistes ont été évoquées au sein de la commission Affaires Scolaires : régie directe, délégation de service public, mutualisation avec d'autres communes, maintien de la liaison chaude/froide, etc. L'approvisionnement en produits locaux, bio, labellisés sera un sujet de la réorganisation également. Différents prestataires ont été sollicités.

La prestation envisagée consisterait en un accompagnement afin de définir le besoin, les attentes, les possibilités techniques, financières et en matière de ressources humaines, afin d'orienter le choix des élus.

Cet accompagnement associerait les élus, les agents, les parents d'élèves.

Cette prestation peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du plan de relance à hauteur de 100% du HT dans la limite de 6 700 € environ (fonction du nombre de repas servis à la cantine).

Les propositions de prestation reçues dépassent le montant de la subvention maximale. Il est proposé au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant TTC
Prestation d'accompagnement : - Etat des lieux et définition des objectifs : entretien avec les élus, agents, parents, etc ; entretien avec le prestataire actuel - Analyse technique et financière : étude des différents scénarii	8 700 € (7 250 € HT)
TOTAL	8 700 €

RECETTES	Montant TTC
Subvention : soutien de certaines cantines scolaires	6 700 €
Autofinancement	2 000 €
TOTAL	8 700 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat,

- **S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions, dans la limite du plan de financement proposé

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-06-03 : CESSION DE PARCELLE – 7 rue du Bel Air

VU la délibération 2020-08-03 du 17 novembre 2020,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de céder la parcelle AC 67, sis 7 rue du Bel Air, acquise en début d'année 2021 afin de supprimer les servitudes de passage entre les différentes parcelles du Lotissement de la Lobélie.

Le logement n'est plus occupé suite au décès du locataire.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 36 000 € minimum et demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la cession, sous condition de supprimer les servitudes de passage entre la parcelle AC 67 et les parcelles AC 64, AC 68 et AC 72.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'autoriser la vente de la parcelle AC 67 pour un montant minimum de 36 000 € net vendeur, sous condition de supprimer lors de la vente les servitudes de passages avec les parcelles adjacentes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de vente.

N° 2021-06-04 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : KREIZ BREIZH ELITES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention de l'association Kreiz Breizh Elites. Cette association organise chaque année fin juillet - début août une course cycliste de niveau international en Centre Bretagne. L'association sollicite un montant de 3000 €. La commune de Priziac accueillerait à cette occasion le départ d'une des étapes de la course.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Kreiz Breizh Elites sous réserve de l'organisation d'un départ de la course sur la commune de Priziac en 2022.

- **RAPPELLE** que les associations doivent solliciter la subvention par écrit en joignant un RIB, un bilan financier de l'année 2020, un bilan prévisionnel 2021, ainsi que la situation bancaire au 1^{er} janvier 2021.

N° 2021-06-05 : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 2

VU la délibération n°2021-02-05B en date du 9 mars 2021,

VU la délibération n°2021-04-13 en date du 1^{er} juin 2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que plusieurs modifications sont à opérer sur le budget Assainissement voté pour faire face à différentes dépenses non prévues au budget primitif.

Jusqu'à présent le gestionnaire de la facturation de la redevance Assainissement déduisait le montant de sa prestation du reversement à la commune de la redevance. Depuis 2020, le gestionnaire a changé, il reverse désormais l'intégralité de la redevance et facture sa prestation ensuite.

Une partie des dépenses de l'assainissement (téléphone, eau, électricité) étaient jusqu'à présent prises en charge par le budget principal de la commune. Ces dépenses ont été réintégrées progressivement au budget « Assainissement », mais les crédits sont insuffisants.

Les recettes à prévoir en supplément sont les suivantes :

- Redevance d'assainissement (25 000 € déjà encaissées au lieu des 14 000 € prévus)

Les dépenses à prévoir en supplément sont les suivantes :

- Cotisation SATESE et prestation de facturation de STGS (compte 628)
- Electricité station de relevage (compte 6061)
- Téléphone station de relevage (compte 626)

Monsieur le maire propose les modifications suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION		Proposition de vote
DEPENSES		
6061	Fournitures non stockables	+ 400,00

626	Frais postaux et frais télécommunication	+ 400,00
628	Charges à caractère général diverses	+ 1000,00
RECETTES		
70611	Redevance d'assainissement collectif	+ 1 800,00

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** ces modifications telles que présentées ci-dessus.

N° 2021-06-06 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer la redevance assainissement pour l'année 2022.

Il rappelle aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'adopter les tarifs qui permettront d'équilibrer le budget « Assainissement ». Pour mémoire, la consommation d'eau potable par foyer (en m³) sert de base à la facturation de la part liée à l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle également que les foyers équipés d'un puits, malgré le fait qu'ils ne consomment pas l'eau du robinet, utilisent le réseau d'assainissement collectif.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de reconduire les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

Part fixe	33,90 €
Tranche de 1 à 30 m ³	0,68 € / m ³
Au-delà de 30 m ³	1,58 € / m ³

- **DÉCIDE** de reconduire la facturation forfaitaire aux foyers équipés d'un puits en fonction de la taille du foyer comme suit :

Foyer 1 personne	110 €
Foyer 2 personnes	156 €
Foyer 3 pers et +	201 €

N° 2021-06-07 : VENTE DE BOIS SUR PARCELLES COMMUNALES

M. le Maire présente la situation de quelques arbres nécessitant d'être abattus. Ces arbres ont été identifiés par les Services Techniques. D'autres restent à identifier.

Le Maire propose que des élus accompagnent les Services Techniques de la commune afin de définir les arbres à abattre et de vendre ce bois sur pied au plus offrant.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Armel QUEMENER, adjoint au Maire, Denis LE GUENIC et Patrick PENFORNIS pour aller avec les Services Techniques identifier les arbres.
- **DECIDE** de vendre le bois au plus offrant.
- **FIXE** la date de remise des offres au 30 novembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire indique que les travaux à l'Ancienne Salle sont désormais terminés. Les locations de salle peuvent reprendre. Une visite de la salle sera proposée aux membres du Conseil Municipal un samedi à 11h.
- Le Maire remercie les bénévoles ayant participé à la première matinée citoyenne qui s'est déroulée au cimetière le 23 octobre. Cette matinée a permis d'entretenir les parties communales du cimetière. Cet évènement sera renouvelé sur d'autres secteurs de la commune prochainement.
- Le Maire remercie également les bénévoles ayant participé à l'organisation de la semaine bleue, et donne la parole à Morgane LE POULICHET, adjointe au Maire, qui dresse un bilan positif de cet évènement organisé par le CCAS. Cet évènement pourra être renouvelé l'année prochaine, peut-être sous un autre format.
- Le Maire indique à l'Assemblée que des tests de vitesse ont été effectués sur les routes du bourg et des aménagements temporaires ont été mis en place. Cette étude peut être consultée par les conseillers en mairie. D'autres aménagements pourront être testés dans quelques semaines, avant d'envisager des aménagements plus durables dans le cadre de l'aménagement du bourg. Julie Tardioli évoque la sécurité au carrefour entre la D132 et la D109 – Route de Berné. M. le Maire explique que l'état du stationnement doit être modifié prochainement par les agents de la commune afin d'améliorer la sécurité sur ce carrefour.
- Monsieur le Maire indique que les sapins de Noël vont être commandés prochainement. Les bénévoles réalisant les décorations vont être sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Réunion du 26 octobre 2021 – Délibérations n° 01 à 07

- N° 2021-06-01 : Programme de voirie exceptionnel
- N° 2021-06-02 : Projet cantine 2024
- N° 2021-06-03 : Cession de parcelle – 7 rue du Bel Air
- N° 2021-06-04 : Demande de subvention exceptionnelle : Kreiz Breizh Elites
- N° 2021-06-05 : Budget Assainissement : Décision modificative n° 2
- N° 2021-06-06 : Redevance assainissement 2022
- N° 2021-06-07 : Vente de bois sur parcelles communales

Dominique LE NINIVEN	
Armel QUEMENER	
Martine GUERIN	
Morgane LE POULICHET	
Caroline NENEZ	

Marie ROLLAND	
Julie TARDIOLI	
Frédéric LE NY	
Sophie ARENS	
Denis LE GUENIC	
Patrick PENFORNIS	
Damien SYLVESTRE	Absent, représenté par Frédéric LE NY
Sylvie JAMET	
Sylvie PENFORNIS	
André KERAUDREN	